



TAXE DE SÉJOUR – TARIFS 2024

Tarifs applicables sur le territoire de la Communauté de communes Côte d'Émeraude

Par délibérations N° 2023-072 et N° 2023-073 du 26/05/2023

Les tarifs de la taxe de séjour doivent être affichés dans les hébergements d'accueil (article R2333-49 du C.G.C.T).

Chers visiteurs,

Depuis le 1^{er} janvier 2017, toute personne séjournant occasionnellement et à titre onéreux sur le territoire communautaire est redevable de la taxe de séjour. Celle-ci est exclusivement destinée à favoriser la promotion touristique du territoire. Vous devez vous en acquitter directement auprès de l'hébergeur, chargé de la collecter pour le compte de la Communauté de communes.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, une taxe départementale de 10 % s'y ajoute pour les hébergements d'Ille-et-Vilaine.

A NOTER : L'hébergeur est tenu de mentionner le montant de la taxe de séjour (non soumise à TVA), distinctement de ses propres prestations, sur la facture qu'il vous remet.

Nous vous souhaitons un agréable séjour sur la Communauté de communes Côte d'Émeraude

N°	CATÉGORIES D'HÉBERGEMENT		TARIFS en Ille-et-Vilaine	TARIFS en Côtes d'Armor
1	Palaces		2,53 €	2,30 €
2	Hôtels, résidences et meublés de tourisme	5 étoiles	1,87 €	1,70 €
3	Hôtels, résidences et meublés de tourisme	4 étoiles	1,65 €	1,50 €
4	Hôtels, résidences et meublés de tourisme	3 étoiles	1,32 €	1,20 €
5	Hôtels, résidences et meublés de tourisme	2 étoiles	1,10 €	1,00 €
	Villages vacances	4 et 5 étoiles		
6	Hôtels, résidences et meublés de tourisme	1 étoile	0,83 €	0,75 €
	Villages vacances	1, 2 et 3 étoiles		
	Chambres d'hôtes, Auberges collectives			
7	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et Tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Emplacements dans les aires de camping-cars et parcs de stationnement touristiques par 24 heures		0,61 €	0,55 €
8	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et Tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Ports de plaisance		0,22 €	0,20 €
9	Tout hébergement en attente de classement ou sans classement A l'exception des hébergements de plein air		3 % + 10 %	3 %

Sont exonérées de cette taxe :

- Les personnes mineures (-18 ans)
- Les personnes titulaires d'un contrat de travail saisonnier sur le territoire de la CCCE
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

Cet établissement est classé _____ labellisé _____ sans classement

Il relève donc de la catégorie n° _____

Le tarif ou taux appliqué par nuitée effectuée et par personne majeure est de _____

Pour information, la taxe de séjour pour un hébergement sans classement se calcule comme suit :
(Montant du loyer HT de la nuitée ÷ nombre TOTAL de personnes présentes) x 3 %

On multiplie le résultat par le nombre de personnes assujetties et par le nombre de nuits effectuées.

La taxe de séjour est plafonnée à 2,30 € par personne et par nuit. La taxe départementale s'y ajoute.

Communauté de communes Côte d'Émeraude - CAP Émeraude

1, esplanade des équipages - 35 730 PLEURUIT - Tél. : 02.23.15.13.15 – www.cote-emeraude.fr

Service TAXE DE SÉJOUR - Tél.: 02 57 11 01 19 – Courriel : taxedesejour@cote-emeraude.fr



OCCUPANCY TAX – 2024 RATES

Tariffs applicable in the territory of the Community of communes Côte d'Emeraude
Deliberations N° 2023-072 and N° 2023-073 of 26/05/2023.

The rates for the visitor's tax must be displayed in the accommodation (*article R2333-49 du C.G.C.T*).

Dear visitors,

Since January 1, 2017, all persons who temporarily reside within the territory of the Community must pay an occupancy tax. This tax is exclusively used to support the Community's efforts to promote and develop tourism in its territory. You must pay this tax directly to the host, who is responsible for its collect on behalf of the community.

Since January 1, 2020, a departmental tax of 10% has been added for accommodation in Ille-et-Vilaine.

NOTE: The host is obligated to itemize the amount of the occupancy tax (not subject to VAT), separately from his own services, on the invoice given to you.

We wish you a pleasant stay in the Community of communes Côte d'Emeraude

N°	ACCOMMODATION CATEGORIES	RATES in Ille-et-Vilaine	RATES in Côtes d'Armor	
1	Palaces	2,53 €	2,30 €	
2	Tourist hotels, tourist residences and tourist accommodations	5 stars	1,87 €	1,70 €
3	Tourist hotels, tourist residences and tourist accommodations	4 stars	1,65 €	1,50 €
4	Tourist hotels, tourist residences and tourist accommodations	3 stars	1,32 €	1,20 €
5	Tourist hotels, tourist residences and tourist accommodations	2 stars	1,10 €	1,00 €
	Vacation villages	4 and 5 stars		
6	Tourist hotels, tourist residences and tourist accommodations	1 star	0,83 €	0,75 €
	Vacation villages	1, 2 and 3 stars		
	Guest rooms, collective hostels			
7	3, 4 and 5 star campsites and caravan parks and assimilated accommodation Motorhome areas and tourist parking lots by 24 hours	0,61 €	0,55 €	
8	Campsites and caravan sites classified as 1 and 2 stars and assimilated accommodation Marinas	0,22 €	0,20 €	
9	Any accommodation awaiting classification or without classification With the exception of outdoor accommodation	3 % increased by 10 %	3 %	

Are exempted from this tax :

- The minors (-18 years)
- Persons holding a seasonal employment contract in the territory of the community
- Persons receiving emergency accommodation or temporary relocation

This establishment is classified _____ labeled _____ not classified

Corresponding to category n° _____

The rate applied per overnight stay and per person of age is _____

For information, the tourist tax for accommodation without classification is calculated as follows :
(Amount of rent excluding tax for the night ÷ TOTAL number of people present) x 3%
We multiply the result by the number of persons subject and by the number of nights spent.

The tourist tax is capped at € 2,30 per person per night. The departmental tax is added.

Community of communes Côte d'Emeraude - CAP Emeraude

1, esplanade des équipages - 35 730 PLEURTUIT – Such : 02.23.15.13.15 – www.cote-emeraude.fr

Service TOURIST TAX – Such : 02 57 11 01 19 – Email : taxedesejour@cote-emeraude.fr